COLLOQUE

LA RÉFORME EUROPÉENNE 2024 DU DISPOSITIF LCB-FT

21 mai 2025
Auditorium du 87 NDC

INSCRIPTION OBLIGATOIRE - PLUS D'INFOS
ASSAS-UNIVERSITE.FR

Le colloque annuel du LL.M. Droit bancaire et financier, dirigé par le professeur Thierry BONNEAU, portera sur le thème suivant : « **la réforme européenne 2024 du dispositif LCB-FT** ».

Plus de 30 ans après la première directive européenne pour lutter contre le blanchiment d'argent, la récente réforme de 2024 marque un tournant majeur dans l'atteinte de cet objectif et, plus généralement, l'intégration européenne avec un package comprenant deux règlements et une directive en date du 31 mai 2024.

Cette réforme met en place une nouvelle autorité européenne, l'Autorité de Lutte contre le Blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (« ALBC » ou « AMLA » en anglais), mais elle institue également de nouvelles obligations tout en renforçant celles déjà existantes aux entités assujetties.

Afin de prendre la pleine mesure de la réforme européenne 2024 du dispositif LCB-FT, l'association étudiante du L.L.M Droit Bancaire et Financier de l'Université Paris-Panthéon-Assas y consacre son colloque annuel qui aura lieu le **21 mai 2025 de 13h30 à 18h au sein de l'Auditorium** (Centre 87 NDC ; 87, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris). Une captation vidéo du Colloque est également prévue.

Cet évènement sera l'occasion de réunir les analyses de professionnels, représentants d'autorités et universitaires reconnus dans leur domaine.

LLMDBF
- 2001 -

COLLOQUE ANNUEL DU L.L.M DROIT BANCAIRE ET FINANCIER - UNIVERSITE PARIS-PANTHEON-ASSAS

LE 21 MAI 2025 (13H45 > 18H00) À L'AUDITORIUM (87 RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS , 75006 PARIS)

LA REFORME EUROPEENNE 2024 DU DISPOSITIF LCB-FT

13H45	Accueil des participants
14H00	**Propos introductifs** par le Professeur Thierry Bonneau (Université Paris-Panthéon-Assas)

14H10-15H45

PREMIERE PARTIE - ASPECTS INSTITUTIONNELS

14H10	**L'ALBC/AMLA : Présentation générale** par M. Marc Baran (Directeur LCB-FT - ACPR)
14H30	**L'ALBC/AMLA et le secteur financier** par Maître Olivier Lyon Lynch (Associé - Jeantet)
14H50	**L'ALBC/AMLA, les autorités nationales et les CRF** par M. le Premier Ministre Bernard Cazeneuve (Associé - August Debouzy)
15H10	**L'ALBC/AMLA et les autres autorités européennes** par M. Jérôme Lasserre Capdeville (Maître de conférences - Université de Strasbourg)
15H30	*Discussion avec la salle*
15H45	***Pause***

16H00-17H40

DEUXIEME PARTIE - ASPECTS OPERATIONNELS

16H00	**La réforme et le bénéficiaire effectif** par Maître Solène Clément (Avocate – Clement Avocats ; Fondatrice de l'OLAB - Observatoire de Lutte Anti-Blanchiment et contre le financement du terrorisme)
16H20	**La réforme et l'approche par les risques** par le Professeur Myriam Roussille (Le Mans Université)
16H40	**La réforme et le devoir de vigilance** par Maître Martin Le Touzé (Associé - Herbert Smith Freehills)
17H00	**La réforme et la déclaration de soupçon** par M. Nicolas Toulemonde (Chef du département des affaires institutionnelles - TRACFIN)
17H20	*Discussion avec la salle*
17H40	**Propos conclusifs** par le Professeur Antoine Gaudemet (Université Paris-Panthéon-Assas)
18H00	*Cocktail de clôture*